

AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE
Commune de CORSCIA (2B Haute-Corse 20224)

Suivant acte reçu par Maître Marie-Laure BARTOLI, notaire à L'ILE-ROUSSE (20220), le 31/07/2024, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06/03/2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil, au profit de :

Monsieur Jean Baptiste ALBERTINI, demeurant à SANTA REPARATA DI BALAGNA (20220), lieudit Alzia.

Né à CORSCIA (20224), le 27 octobre 1939.

Epoux de Madame Nataline REZZI.

Concernant les biens ci-après désignés :

CORSCIA (2B Haute-Corse)

Dans une construction ancienne, élevée dans son ensemble :

-par rapport à la ruelle : d'un sous-sol, d'un rez-de-chaussée, d'un étage et greniers non aménageable,

-par rapport au four : d'un rez-de-chaussée, de deux étages et greniers non aménageables, situé à CORSCIA (20224) et cadastré :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
	D	112	COSTA	67 ca
Contenance totale				67 ca

Le lot numéro suivant :

Lot numéro huit (8) - Une cave, composée de deux pièces communicantes au rez-de-chaussée, côté four.

Et la quote-part indéterminée des parties communes générales de l'immeuble.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

" lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescriptions acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire. Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière."

Le présent avis sera affiché en mairie pendant 3 mois.

Pour avis,
Me Marie-Laure BARTOLI, Notaire

Adresse courriel de l'étude : marie-laure.bartoli@notaires.fr (où doit être envoyé l'avis de réception par la Préfecture et la C.D.C).